



Audit & Strategy

EO2

**Société anonyme au capital de 2.404.148 €uros
5 Rue Benjamin Raspail 92240 MALAKOFF
493 169 932 RCS NANTERRE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 28 FEVRIER 2025

Aux actionnaires,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EO2 relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 28 février 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} mars 2024 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation dont le montant net figurant au bilan au 28 février 2025 est de 1.301.738 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur actuelle selon les modalités décrites dans les notes « Titres immobilisés », « Etat des immobilisations » et « Etat des provisions » de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs actuelles.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financières et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ENTITE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Quincy-Voisins

Le 27 juin 2025



Franck CHARTON
AUDIT & STRATEGY
FINANCE MANAGEMENT
Société de Commissariat aux Comptes

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 28/02/2025 12			Exercice N-1 29/02/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	54 863	54 863	0	268	268-	100.00-
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	21 826	21 826				
	Autres immobilisations corporelles	118 624	90 506	28 119	39 649	11 530-	29.08-
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	2 525 291	1 223 553	1 301 738	1 421 660	119 922-	8.44-	
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés	129 842	21 471	108 371	1 453 127	1 344 756-	92.54-	
Prêts							
Autres immobilisations financières	114 717		114 717	131 211	16 494-	12.57-	
Total II	2 965 163	1 412 218	1 552 945	3 045 915	1 492 970-	49.02-	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	443 991		443 991	588 468	144 476-	24.55-
	Autres créances	5 380 084	346 431	5 033 653	6 054 218	1 020 566-	16.86-
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	450 788		450 788	1 398 289	947 501-	67.76-	
Charges constatées d'avance (3)	29 300		29 300	63 223	33 923-	53.66-	
Total III	6 304 164	346 431	5 957 732	8 104 198	2 146 466-	26.49-	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	9 269 326	1 758 649	7 510 677	11 150 113	3 639 436-	32.64-	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

102 962

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		28/02/2025 12	29/02/2024 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 2 404 148)	2 404 148	2 640 648	236 500-	8.96-
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	5 968 983	7 064 091	1 095 108-	15.50-
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	263 171	263 171		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
Report à nouveau	1 446 184-	99 183-	1 347 001-	NS	
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	689 355-	1 347 001-	657 646	48.82	
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Total I	6 500 763	8 521 726	2 020 963-	23.72-	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
Total II					
PROVISIONS	Provisions pour risques	143 000	188 000	45 000-	23.94-
	Provisions pour charges				
Total III	143 000	188 000	45 000-	23.94-	
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		5 068	5 068-	100.00-
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	518 456	1 565 797	1 047 341-	66.89-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes d'exploitation					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	218 612	302 449	83 837-	27.72-	
Dettes fiscales et sociales	129 847	562 168	432 321-	76.90-	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes		4 905	4 905-	100.00-	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	866 915	2 440 387	1 573 473-	64.48-
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	7 510 677	11 150 113	3 639 436-	32.64-	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

866 915 2 440 387

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 28/02/2025 12			Exercice N-1 29/02/2024 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	345 326		345 326	503 637	158 310-	31. 43-
Chiffre d'affaires NET	345 326		345 326	503 637	158 310-	31. 43-
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			3 350-	381 028	384 378-	100. 88-
Autres produits			3 033	7 747	4 714-	60. 85-
Total des Produits d'exploitation (I)			345 009	892 411	547 402-	61. 34-
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			401 396	447 609	46 214-	10. 32-
Impôts, taxes et versements assimilés			20 516	24 548	4 032-	16. 42-
Salaires et traitements			307 059	1 694 985	1 387 925-	81. 88-
Charges sociales			200 909	239 792	38 883-	16. 22-
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			16 994	22 150	5 156-	23. 28-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			181	11	171	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			947 055	2 429 095	1 482 040-	61. 01-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			602 046-	1 536 683-	934 637	60. 82
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	28/02/2025 12	29/02/2024 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	136 937	317 031	180 094-	56.81-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	288 070	146 703	141 367	96.36
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	425 007	463 734	38 727-	8.35-
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	652 576	725 362	72 786-	10.03-
Intérêts et charges assimilées (4)	12 814	24 190	11 376-	47.03-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	665 390	749 552	84 162-	11.23-
2. Résultat financier (V-VI)	240 383-	285 818-	45 435	15.90
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	842 429-	1 822 501-	980 073	53.78
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		110 173	110 173-	100.00-
Produits exceptionnels sur opérations en capital		64 022	64 022-	100.00-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII		174 195	174 195-	100.00-
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	931	739	192	25.92
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	22 130	10 265	11 865	115.59
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	23 061	11 004	12 057	109.57
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	23 061-	163 191	186 252-	114.13-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	176 135-	312 310-	136 175	43.60
Total des produits (I+III+V+VII)	770 016	1 530 340	760 324-	49.68-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 459 371	2 877 341	1 417 970-	49.28-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	689 355-	1 347 001-	657 646	48.82

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

71 634

172 959

AUDITIS

SA EO2

5 rue Benjamin Raspail

92240 MALAKOFF

ANNEXE DU 01/03/2024 AU 28/02/2025

AUDITIS
5 Rue René Char

21000 DIJON
03 80 74 90 50

ANNEXE

Exercice du 01/03/2024 au 28/02/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 7 510 677.33 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 345 326.26 Euros et dégageant un déficit de 689 354.91- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/03/2024 au 28/02/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Sur décision du conseil d'administration du 18 octobre 2024, il a été décidé d'une réduction de capital social d'une somme de deux cent trente-six mille cinq cents euros (236 500€) pour le ramener de la somme de 2 640 648€ à la somme de 2 404 148€, par annulation de 236 500 actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'action.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), de règlement ANC 2014-03 et suivants et de toute autre réglementation.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation retenues pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

ANNEXE

Exercice du 01/03/2024 au 28/02/2025

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	54 863		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	21 826		
Installations générales agencements aménagements divers	10 487		
Matériel de transport	86 711		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	16 230		5 196
TOTAL	135 254		5 196
Autres participations	2 213 257		312 034
Autres titres immobilisés	1 623 516		
Prêts, autres immobilisations financières	131 211		10 755
TOTAL	3 967 984		322 789
TOTAL GENERAL	4 158 100		327 985

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			54 863	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			21 826	
Installations générales agencements aménagements divers			10 487	
Matériel de transport			86 711	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		0	21 426	
TOTAL		0	140 450	
Autres participations		0-	2 525 291	
Autres titres immobilisés	1 493 674		129 842	
Prêts, autres immobilisations financières	27 249		114 717	
TOTAL	1 520 923		2 769 850	
TOTAL GENERAL	1 520 923		2 965 163	

Les immobilisations financières sont valorisées à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur d'utilité est inférieure au prix d'achat.

EO2 a souscrit à hauteur de 312 035€ à l'augmentation de capital de la société WEYA dont elle était déjà actionnaire.

Cette souscription a été réalisée par compensation d'une partie de son compte courant. Elle détient suite à l'opération 31 541 311 actions de WEYA (soit 81,67 % du capital).

ANNEXE

Exercice du 01/03/2024 au 28/02/2025

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		54 595	268		54 863
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		21 826			21 826
Installations générales agencements aménagements divers		10 487			10 487
Matériel de transport		52 015	13 454		65 469
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		11 278	3 272		14 550
TOTAL		95 605	16 726		112 331
TOTAL GENERAL		150 200	16 994		167 194
Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires Dotations Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL		268			
Matériel de transport		13 454			
Matériel de bureau informatique mobilier		3 272			
TOTAL		16 726			
TOTAL GENERAL		16 994			

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	188 000		45 000		143 000
TOTAL	188 000		45 000		143 000

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	791 597	515 491	83 535		1 223 553
Sur autres immobilisations financières	170 389	6 753	155 671		21 471
Autres provisions pour dépréciation	373 575	130 332	157 476		346 431
TOTAL	1 335 561	652 576	396 682		1 591 455
TOTAL GENERAL	1 523 561	652 576	441 682		1 734 455
Dont dotations et reprises financières		652 576	288 070		

Provision pour risque

La société EO2 avait accordé une caution dans le cadre d'un emprunt bancaire (cofinancé par les banques CIC et BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST) souscrit par la SCI TERRE PLEIN DE BLAINVILLE alors qu'elle était associée de cette SCI. EO2 a, par la suite, cédé sa participation dans cette SCI. Suite à la mise en redressement judiciaire de la SCI TERRE PLEIN DE BLAINVILLE, le CIC a demandé, au cours de l'exercice précédent, la substitution en tant que caution au paiement des échéances de l'emprunt.

Le 15/03/2022, EO2 a été condamnée à verser à la BANQUE POPULAIRE la somme de 86 040,96 €, également au motif de sa caution vis à vis de la SCI TERRE PLEIN DE BLAINVILLE. Ces demandes de caution sont contestées par la société EO2 dans la mesure où le protocole de cession des titres de la SCI TERRE PLEIN DE BLAINVILLE par lequel EO2 a cédé sa participation dans la SCI portait l'engagement de l'acquéreur d'obtenir la main levée de la caution d'EO2.

ANNEXE

Exercice du 01/03/2024 au 28/02/2025

Par précaution, des provisions pour risque ont été constituées :

- au cours de l'exercice 28/02/2021, pour 97 K€ correspondant à la demande du CIC
- au cours de l'exercice 28/02/2022, pour 91 K€ correspondant à la condamnation en faveur de la BANQUE POPULAIRE. La caution d'EO2 est plafonnée à 25 % du capital et intérêt restants dus à la clôture de l'exercice. La dette restante auprès de cette banque est de 180 096,42 € (intérêts inclus). Une reprise de 45 000€ a été comptabilisée sur l'exercice de manière à tenir compte du plafond de 25% mentionné ci-dessus.

Soit une provision globale de 143 000€.

A ce jour, la SCI TERRE PLEIN DE BLAINVILLE respecte le plan de redressement mis en place.

Depreciations des participations

Les participations ci dessous ont été dépréciées pour tenir compte du risque d'une perte de valeur des titres à moyen terme :

- MMR pour une valeur de 235 904€ (une dotation complémentaire de 32 607€ a été comptabilisée sur l'exercice)
- RCAC pour une valeur de 4 000€
- Pacte De Giens pour une valeur de 362 358€ (une reprise de 83 535€ a été comptabilisée sur l'exercice)
- WEYA pour une valeur de 343 695€ (une dotation complémentaire de 312 034€ a été comptabilisée sur l'exercice)
- LEV pour une valeur de 106 740€

Sur l'exercice clos le 28/02/2025, la participation de NEW SVM de 170 850€ a été dépréciée.

Dépréciation des comptes courants

Le compte courant WEYA a été déprécié à 100% pour le montant de 216 099€, une reprise de 157 476€ a été comptabilisée sur l'exercice.

Sur l'exercice, le compte courant de NEW SVM a été déprécié à hauteur de 130 332€

ANNEXE

Exercice du 01/03/2024 au 28/02/2025

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	244 559	232 804	11 755
Autres créances clients	443 991	443 991	
Personnel et comptes rattachés	11 524	11 524	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	48	48	
Impôts sur les bénéficiaires	185 864	185 864	
Taxe sur la valeur ajoutée	74 594	74 594	
Groupe et associés	5 068 433	5 068 433	
Débiteurs divers	39 621	39 621	
Charges constatées d'avance	29 300	29 300	
TOTAL	6 097 935	6 086 180	11 755

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	218 612	218 612		
Personnel et comptes rattachés	11 402	11 402		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	25 219	25 219		
Taxe sur la valeur ajoutée	86 953	86 953		
Autres impôts taxes et assimilés	6 272	6 272		
Groupe et associés	518 456	518 456		
TOTAL	866 915	866 915		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions / parts sociales	1.0000	2 640 648		236 500	2 404 148

Au 28/02/2025, 26 341 actions sont auto détenues par la société EO2 pour une valeur totale de 129 841.97 euros.

236 500 actions ont été annulées par une diminution du capital de 236 500€ le 18 octobre 2024.

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Evaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

ANNEXE

Exercice du 01/03/2024 au 28/02/2025

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- logiciels informatiques de	1 à 3 ans
- brevets	7 ans
- agencements, aménagements des terrains de	6 à 12 ans
- constructions de	10 à 20 ans
- agencement des constructions	12 ans
- matériel et outillage industriel	5 ans
- agencements, aménagements, installations de	3 à 10 ans
- matériel de transport	3 à 5 ans
- matériel de bureau et informatique de	3 à 10 ans
- mobilier de	3 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieur à la valeur comptable.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/03/2024 au 28/02/2025

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	4 11 045
Autres créances	3 348
Total	4 14 393

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes financières diverses	12 814
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	62 022
Dettes fiscales et sociales	19 696
Total	94 532

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	29 300
Total	29 300

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	9 868 726
Affectation de résultat à la situation nette de l'AGO	1 347 001-
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	8 521 725
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	8 521 725
Variation en cours d'exercice	
Variation du capital	1 331 608-
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	7 190 117
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	1 331 608-
dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	1 331 608-

ANNEXE

Exercice du 01/03/2024 au 28/02/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Rémunération annuelle des deux dirigeants : 261 K€ (brut)

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	3
Total	3

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	8 42 429-	
Résultat exceptionnel (hors participation)	23 061-	
Résultat comptable (hors participation)	6 89 355-	

La société E02 est intégrée fiscalement avec les sociétés E02 AUVERGNE et DU CHADEAU . E02, en tant que société mère, conserve les économies liées à l'intégration fiscale.

Au titre de l'exercice, cette économie s'élève à 176 135€

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		2 415 268
SAS DU CHADEAU Caution solidaire / emprunt	2 111 916	
EO2 Auvergne caution solidaire BPIF et B Popu	147 352	
PACTE DE GIENS caution sur emprunt 3 500K€	156 000	
Total (1)		2 415 268
(1) Dont concernant les filiales		2 415 268

Maintien de l'actionariat dans la société NEW SVM pendant toute la durée de l'emprunt contracté auprès de la BP AURA d'un montant de 1 220 000 € destiné au rachat des 2 500 titres de la société SVM

Engagement pris en cas de rupture de contrat des dirigeants : indemnité d'un montant forfaitaire égal à 24 mois de rémunération brute (part fixe et variable), sauf en cas de faute grave ou de faute lourde.

ANNEXE

Exercice du 01/03/2024 au 28/02/2025

Engagements reçus

NEANT

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Le montant de l'engagement pour retraite s'élève à 12 514€ au 28/02/2025.

La société a poursuivi la méthode 1 de la recommandation ANC 2013-02 pour l'évaluation de ses engagements en matière de retraite.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	5 696
35 à 44 ans	21 à 30 ans	6 818
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
Engagement total		12 514

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 64 ans
- départ à l'initiative du salarié
- taux de rotation faible
- taux d'actualisation 3.20 %
- Revalorisation de salaire : 2%
- Charges sociales retenues : Cadre 50%

ANNEXE

Exercice du 01/03/2024 au 28/02/2025

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Deficits reportables antérieurs à l'intégration fiscale : 1 148 197€

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

La société EO2 est la société mère d'un groupe qui présente des comptes consolidés

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

SA EOZ
92240 MALAKOFF

Page : 21

Société A. Renseignements détaillés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quota-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- Filiales détenues à + de 50%											
-5710 DU CHADEAU	747 000	4 749 069	100.00	747 000	747 000	263 225			1 011 188		
-55 WEYA	386 213	379 483	81.67	343 701		216 099		1 526 628	220 253		
-NEW SVM	284 750	415 052	60.00	170 850		745 901			285 711		
-5710 EO2 BOURGOGNE FRANCHE C	40 000	238 899	51.00	20 400	20 400	34 852			119 316		
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
-MMR	245 000	16 808	50.00	350 000	114 036			2 374 620	220 368		
-5710 LE PACTE DE GIENS	43 000	478 633	26.00	782 600	420 242	2 912 268			88 813		
-57 LEV	472 553	684 645	24.29	106 740	106 740	375 084		1 294 120	95 237		
-RCAC	20 000	3 169	20.00	4 000		58 076		218 644	17 448		
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Charges exceptionnelles		
-PENALITES	9 31	6 71 200
-MALIS RACHAT ACTIONS	2 2 130	6 78 300
Total	2 3 0 6 1	